

**Nombre de membres
en exercice:** 10

**Procès-verbal de la séance du mardi 06 décembre 2022
20 heures 00**

Présents : 8

L'an deux mille vingt-deux et le six décembre l'assemblée régulièrement convoquée le 30 novembre 2022, s'est réunie sous la présidence de Gaëtan ROUX-BERNARD.

Votants: 10

Sont présents : Gaëtan ROUX-BERNARD, Patricia PRELLE, Cédric NIEVOLLET, Jérôme CARLIN, Isabelle DOBREMEZ, Didier CHANRON, Maxime FAYARD, Sébastien ZUCHELLI

Représentés : Delphine MONNET, Raphaël DA SILVA

Excuses:

Absents:

Secrétaire de séance : Maxime FAYARD

Ouverture de la séance :

1. M. le Maire procède à l'appel des conseillers municipaux, constate que le quorum est atteint et peut valablement délibérer.
2. M. le Maire énumère les pouvoirs donnés pour la séance du jour : Mme MONNET à M. NIEVOLLET et M. DA SILVA à M. CHANRON.
3. M. FAYARD est désigné secrétaire de séance.
4. M. le Maire demande au Conseil d'approuver le procès-verbal de la séance du 8 novembre 2022.
Approuvé à l'unanimité.

Ordre du jour :

- Délibérations diverses
- Point RH
- Comptes-rendus commissions communales et intercommunales
- Points divers

Objet: Vote de crédits supplémentaires - DE 2022 033

Le Maire expose au Conseil Municipal que les crédits ouverts aux articles ci-après du budget de l'exercice 2022, ayant été insuffisants, il est nécessaire de procéder aux réajustements des comptes et d'approuver les décisions modificatives suivantes :

| INVESTISSEMENT : | | DEPENSES | RECETTES |
|-------------------------|--------------------------------------|-----------------|-----------------|
| 231 - 18 | Immobilisations corporelles en cours | -2100.00 | |
| 2151 - 21 | Réseaux de voirie | 2100.00 | |
| TOTAL : | | 0.00 | 0.00 |
| TOTAL : | | 0.00 | 0.00 |

Le Maire invite le Conseil Municipal à voter ces crédits.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, vote les réajustements ci-dessus.

Objet: Prise en charge des dépenses d'investissement avant vote du BP 2023 - DE 2022 034

M. le Maire informe le Conseil Municipal que la commune ne peut engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement que dans la limite des restes à réaliser 2022.

Afin de faciliter les dépenses d'investissement du 1^{er} trimestre 2023, et de pouvoir faire face à une dépense d'investissement imprévue et urgente, le Conseil Municipal peut en vertu de l'article L-1612-1 du Code général des Collectivités Territoriales, autoriser le Maire à mandater les dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits inscrits au budget de 2022.

A savoir :

| | |
|-----------|----------|
| Compte 21 | 29 750 € |
| Compte 23 | 18 125 € |

M. le Maire demande au Conseil municipal qui accepte à l'unanimité des membres présents, l'autorisation d'engager, de liquider et de mandater les dépenses d'investissement 2023 dans la limite des crédits repris ci-dessus, et ce, avant le vote du budget primitif de 2023.

Objet: Convention Garde Nettoyage - DE 2022 035

M. le Maire propose à l'assemblée de renouveler le contrat d'entretien des vitres des bâtiments communaux avec la société Garde Nettoyage dont le siège social est 74 rue de la coste à Moirans (38430).

Le contrat se compose comme suit :

- 2 passages par an pour le nettoyage des vitres de la mairie (avec l'étage), de la salle des fêtes, de l'école et de la cantine
- cout annuel 407.22€ HT

Le contrat est conclu pour une année à compter du 1er janvier 2023.

Le conseil, après avoir délibéré et à l'unanimité, autorise M. le Maire à signer le contrat d'entretien avec la société Garde Nettoyage.

Point RH :

M. VAIR a fait une demande de travail à temps partiel afin de s'occuper de son enfant de moins de 3 ans. Il est rappelé qu'une demande de temps partiel est de droit quand l'enfant à moins de 3 ans. M. le Maire précise bien qu'il revient à l'autorité hiérarchique d'apprécier en fonction des nécessités de fonctionnement du service, les modalités d'organisation et temps partiel demandé en fixant la répartition du temps de travail de l'agent bénéficiaire. La commission RH se réunira afin d'étudier les propositions de M. VAIR.

Le contrat de Mme MARGARIT en remplacement de Mme TERMOZ est renouvelé jusqu'au 15/03/2023.

Comptes-rendus commissions communales et intercommunales

SMVIC :

Commission sports et loisirs du 24/11/2022 : présentation des résultats sur les 4 sites gérés par la SMVIC.

PLUi : une réunion publique s'est déroulée le 29/11/2022

Conseil d'exploitation Eau et assainissement du 6/12/2022 : Le budget de l'année 2022 a été consacré à la réparation de fuite. Celui de 2023 sera pour les travaux de mise en conformité des lagunages pour l'assainissement ;

Conférences des maires du 1/12/2022 : Présentation du pacte financier et fiscal

Conseil communautaire du 15/12/2022 : M. le Maire informe que la taxe d'aménagement en zone d'activité sera désormais versée à la SMVIC.

Conseil syndical du 30/11/2022 : Point sur la rentrée scolaire.

Assemblée générale de l'Amicale.com : Mme DOBREMEZ informe l'assemblée de la dissolution de l'association.

Points divers :

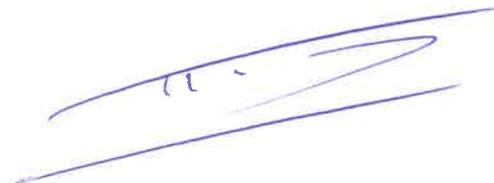
M. Zucchelli informe l'assemblée que les travaux de la toiture des bâtiments communaux seront fait début 2023.

Il est proposé de faire l'acquisition de poubelles de tri pour la salle des fêtes ainsi que d'un support pour la devise républicaine sur le fronton de l'école : prévisions pour le budget 2023.

Fin de séance : 22h00

Le Président de séance
Gaëtan ROUX-BERNARD

Le secrétaire de séance
Maxime FAYARD



Mise dans la bannette GV :

Date affichage panneaux :

Date envoi Patricia PRELLE pour mise en ligne :

Envoi PV élus :

